



Prot. DG-RC 444-2018
I.3.5

Introduction

1. La deuxième partie de l'Assemblée Générale de *Regnum Christi*, qui a eu lieu du 27 novembre au 5 décembre 2018 à Rome, a poursuivi le travail réalisé au mois d'avril dernier avec les finalités suivantes : approuver le texte des statuts de la fédération *Regnum Christi* qui sera présenté et ratifié par les organes suprêmes des branches et soumis à l'approbation du Saint-Siège ; approuver le règlement des fidèles associés à la fédération *Regnum Christi* ; et offrir des orientations pour la mise en application de la fédération et pour l'assignation de l'activité apostolique.

2. Nous avons vécu ces journées dans une profonde atmosphère de prière avec une grande confiance dans l'action de Dieu. Nous avons recherché ce qui était le plus favorable pour la réalisation de la mission commune, à partir de l'identité de chaque branche. Aujourd'hui, nous remercions Dieu car les objectifs que nous nous étions fixés ont été atteints, non sans incertitudes et diversité d'opinions, mais remplis de « *courage dans la parole, d'humilité dans l'écoute et d'exercice ecclésial de discernement* ». ¹

Développement de l'Assemblée

3. Le premier jour de l'Assemblée Générale, Son Éminence Révérendissime Mgr José Rodríguez Carballo, secrétaire de la Congrégation des Instituts de vie consacrée et des Sociétés de vie apostolique, nous a informés de l'érection canonique des Sociétés de vie apostolique des *Consacrées de Regnum Christi* et des *Laïcs consacrés de Regnum Christi*, dont les décrets d'approbation ont été signés le 25 novembre, en la solennité du Christ-Roi.

4. Les paroles avec lesquelles Mgr Rodríguez Carballo s'est adressé à l'Assemblée à la fin de la messe ont résonné en nous et ont résumé l'esprit qui a guidé le travail de ces semaines : « *Félicitations et à partir de maintenant, Regnum Christi continuera à travailler, sit possible, encore plus profondément en tant que famille unie dans le Christ et dans le même charisme. Comptez toujours les uns et les unes sur les autres avec l'aide de notre Mère l'Église qui, assurément, vous soutiendra comme elle vous a soutenus jusqu'à aujourd'hui, à tout moment et en toute circonstance (...). Personne parmi vous ne peut développer sa mission en vase clos ; aucun de vous ! Cette première étape de l'érection des deux Sociétés de vie apostolique se terminera par une prochaine étape le jour où vous vous associerez légalement en tant que fédération, ce qui est une autre façon de dire en tant que famille. Je vous répéterai toujours : soyez unis ! Parce que le charisme est un, même si les façons de le développer et de le vivre sont diverses. »*

5. Mercredi 28 novembre, les délégués laïcs ont rejoint l'Assemblée, avec laquelle ils avaient commencé des réflexions communes en vue de l'approbation de la première partie des statuts de la fédération, relative à l'identité, aux objectifs, à l'esprit et à la mission de la fédération *Regnum Christi*.

¹ Cf. Pape François, ouverture de la 15^e Assemblée Générale ordinaire du synode des évêques, 3 octobre 2018.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE REGNUM CHRISTI 2018

MESSAGE FINAL

Les délégués ont examiné le Règlement des fidèles associés à *Regnum Christi* et le reste des statuts de la fédération relative à la participation des laïcs aux organes de gouvernement.

En petits groupes et en réunion plénière, les délégués des trois branches consacrées et les laïcs ont pu donner leurs avis sur le gouvernement de la fédération, la présidence provinciale et le gouvernement ainsi que sur la direction des œuvres et de l'activité apostolique.

6. Le samedi 1^{er} décembre, l'Assemblée Générale, par vote délibératif des laïcs, a approuvé le règlement des fidèles associés à *Regnum Christi*. Les branches consacrées ont consacré les trois derniers jours à analyser les sujets de gouvernement et de direction des œuvres et des accords nécessaires à la mise en œuvre de la fédération dans les différentes provinces. Finalement, mercredi 5 décembre, à la quasi-unanimité, les statuts de la fédération *Regnum Christi* ont été approuvés, pour être présentés à l'approbation des différentes branches.

Fruits du chemin parcouru

7. Les statuts représentent un réel progrès dans l'auto-compréhension du Mouvement. Comme nous le précisait notre supérieur général, le P. Eduardo Robles-Gil, au début de l'Assemblée : « *C'est un pas vers la maturité ecclésiale. C'est avancer vers un plus grand accomplissement ecclésial et charismatique.* » Ces dernières années, la communion au sein de la mission de *Regnum Christi* est devenue plus explicite. Voici quelques signes concrets, qui se dévoileront petit à petit : une expression renouvelée et partagée de la spiritualité et des principes de l'action apostolique, la valorisation des différentes vocations, la figure canonique de la fédération, la collégialité dans son gouvernement, l'expérience de l'autonomie des branches consacrées, une plus grande participation des laïcs aux organes de gouvernement, la localité en tant que lieu privilégié où se vit la mission commune.

8. Les statuts définissent clairement les fondements spirituels de *Regnum Christi*. Ses membres cherchent à « *rendre gloire à Dieu et à rendre présent le Royaume de Dieu dans le cœur des hommes et dans la société* » (EFRC, 7) par leur propre sanctification et l'action apostolique. « *Animés par le désir de rendre présent le Royaume du Christ pour renouveler la société* » (EFRC, 31), nous avons réaffirmé les grands principes qui guident notre action apostolique (Cf. EFRC, 31-38).

9. L'approbation de la fédération *Regnum Christi* signifie doter le Mouvement d'une configuration canonique plus solide que celle des statuts de 2004 et plus conforme à la physionomie de la réalité charismatique de *Regnum Christi*. En assumant la collégialité dans son gouvernement, l'esprit de communion est plus manifeste et la complémentarité qui, respectant l'autonomie des entités fédérées, est mise au service de la mission commune. Afin de mieux exprimer l'importance de chacune des vocations, nous avons décidé, tant au niveau général qu'au niveau provincial, que deux laïcs participeraient aux présidences de la fédération (Cf. EFRC, 75 et 91). De même, nous avons affirmé que, dans la composition des organes de la fédération, il fallait tenir compte non seulement du principe de proportionnalité, mais également de la représentativité, afin que chacune des vocations soit représentée (Cf. EFRC, 56).



10. Nous accordons une importance particulière au travail au niveau local pour la croissance et le bon fonctionnement de *Regnum Christi* (cf. *EFRC*, 105-111). C'est dans la localité et dans les sections que le mystère de la communion et de la participation à la mission commune est vécu en premier lieu. Au sein des équipes, les membres s'entraident à parcourir le chemin de sanctification personnelle et d'apostolat, à l'instar de l'esprit qui régnait dans les premières communautés chrétiennes. Bien qu'elles soient composées de membres du même sexe et homogènes en âge, formation et intérêts, la réglementation générale des fidèles associés considère la possibilité de former des équipes de couples mariés.

Horizon

11. La manière dont la fédération *Regnum Christi* est constituée implique la fédération de trois entités juridiques (Légionnaires du Christ, Société de vie apostolique des *Consacrées de Regnum Christi* et Société de vie apostolique des *Laïcs consacrés de Regnum Christi*) ainsi que des laïcs qui s'associent individuellement à la fédération.

Nous valorisons la solution actuelle qui reconnaît la coresponsabilité pour le charisme et la participation à tous les niveaux des laïcs, mais nous sommes en même temps conscients qu'il est encore possible de les intégrer davantage dans la fédération. En ce sens, nous soulignons les paroles du P. Gianfranco Ghirlanda, SJ, assistant pontifical, à l'Assemblée : « *Le chemin que nous empruntons recherche la personnalité juridique la plus appropriée pour protéger l'autonomie de chaque branche et l'unité de Regnum Christi. Cela a signifié et signifie avoir confiance en Dieu qui nous conduit, même avec des formules juridiques, qui sont toujours limitées dans leur capacité à exprimer des réalités spirituelles ; néanmoins, elles sont nécessaires pour garder le charisme vivant à travers le temps.* »

12. Le dialogue et l'écoute mutuelle nous ont permis de conclure des accords entre les branches consacrées qui garantissent le développement et la croissance des œuvres et des apostolats de *Regnum Christi*, au service de l'Église, en laissant de la place à la particularité de chaque province. Tous les membres de *Regnum Christi* continueront à travailler ensemble dans le cadre de la mission commune conformément aux principes définis dans les statuts, au profit des personnes qui participent à nos œuvres et en bénéficient.

Remerciements

13. La décision de nous constituer en tant que fédération est le fruit d'un long discernement uni à l'autorité de l'Église. Nous remercions le Saint-Père François pour l'accompagnement et les conseils qu'il nous a donnés grâce au généreux dévouement du P. Gianfranco Ghirlanda. Nous remercions également la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique ; le pape émérite Benoît XVI et le cardinal Velasio De Paolis (RIP).

14. Nous tenons également à remercier le P. Eduardo Robles-Gil, LC, – nous nous associons à sa douleur causée par le décès de sa mère pendant l'Assemblée Générale –, Gloria Rodríguez et Jorge López, ainsi que leurs conseillers, Francisco Gámez et tous les membres de *Regnum Christi*, amis et personnes qui collaborent avec nous, qui nous ont soutenus par leur prière et leur témoignage tout au long de ce processus. En particulier, nous tenons à remercier les membres du deuxième degré, troisième nuance pour le message qu'ils nous ont adressé.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE REGNUM CHRISTI 2018

MESSAGE FINAL

15. Durant cette période de l'Avent, par la main de Marie, Mère de l'espérance, nous voulons être un *Regnum Christi* en sortie, transmettre la joie de l'Évangile aux quatre coins du monde et collaborer à la mission évangélisatrice de l'Église.² En tant que communauté chrétienne qui a été secourue par la miséricorde du Seigneur, nous voulons vivre la « *sainteté qui est parresia : elle est audace, elle est une incitation à l'évangélisation qui laisse une marque dans ce monde.* »³ Nous invoquons l'Esprit pour qu'il nous aide à ne pas être paralysés par la peur, mais à être audacieux.

16. Le Seigneur nous appelle à regarder l'avenir avec confiance, en naviguant au large pour permettre que dans cette nouvelle étape de son histoire, *Regnum Christi* puisse « *faire germer des rêves, susciter des prophéties et des visions, faire fleurir des espérances, stimuler la confiance, bander les blessures, tisser des relations, ressusciter une aube d'espérance (...)* »,⁴ soutenues par la promesse du Christ : « *Je serai avec vous jusqu'à la fin des temps* »⁵.

Rome, le 5 décembre 2018

² Cf. *Evangelii Gaudium*, 20.

³ Cf. *Gaudete et Exultate*, 129.

⁴ Cf. Pape François, Message au début du synode des jeunes, 3 octobre 2018.

⁵ Mt 28, 20.